

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

<b>Présents :</b>	– Alfred BECKER	– Pierre MILLION
	– Christian BERNARD	– Brigitte ROLAND
	– Josiane EHRLÉ	– Marie-Josèphe SCHMITT
	– Marie-Thérèse GERARD	– Josiane TALLOTTE
<b>Excusé :</b>	– Olivier BECHE	
<b>Pouvoirs :</b>	– Olivier BENA à Josiane TALLOTTE	
	– Jean-François COSTER à Pierre MILLION	
<b>Secrétaire :</b>	– Brigitte ROLAND	

Conseillers en exercice :	11
Présents :	8
Pouvoirs :	2
Ouverture :	20h00
Clôture :	0h00
Convocation :	06/04/13

**1) TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après délibération, décide de pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2013, soit : Taxe d'habitation 14,39 % ; Taxe foncière (bâti) 8,57 % ; Taxe foncière (non bâti) 34,23 % ; CFE 17,44 %

**2) BUDGET PRIMITIF 2013 PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget principal primitif 2013 suivant :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	431 573,34
	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 36 124,88
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>431 573,34</b>
		<b>431 573,34</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	111 327,57
	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	38 758,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 35 979,43
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>186 065,00</b>
		<b>186 065,00</b>
	<b>TOTAL</b>	
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>617 638,34</b>
		<b>617 638,34</b>

La délibération 3 du 22 février 2013 est corrigée selon le solde d'exécution indiqué ci-dessus.

### 3) BUDGET PRIMITIF 2013 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du service eau et assainissement.

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	122 771,30	62 656,48
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 90 909,67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		122 771,30	153 566,15

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	36 054,25	35 071,30
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 982,95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		36 054,25	36 054,25
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		158 825,55	189 620,40

#### 4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après délibération, attribue les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2013 aux associations ayant déposé une demande :

Association	Montant	Précisions
Club Vosgien de la Vezouze	475 €	A l'unanimité
Trèfle	100 €	A l'unanimité
ADMR	150 €	A l'unanimité
Restos du Coeur - Relais 54	200 €	A l'unanimité
AMC	250 €	A l'unanimité. Il y aura également une participation pour le vin d'honneur de la cérémonie du Trou Marmot et de l'assemblée générale du Souvenir Français
Amis d'Alfred Renaudin	200 €	6 voix pour 200 €, 3 voix pour 250 €. Abstention d'Olivier BENA (Président de l'association)
Conjoints survivants	100 €	A l'unanimité
AMF Téléthon	0	A l'unanimité
Ecole de musique de Blâmont	0	A l'unanimité L'école est subventionnée par l'intercommunalité
Croix rouge Lunéville	0	A l'unanimité
Association pour la protection des portes monumentales du lunévillois	0	A l'unanimité
Aînés ruraux de la Vezouze (Tanconville)	Reporté	Il sera demandé s'il y a des participants de Val-et-Châtillon
Club de boxe de Cirey	Reporté	Attente des rapports d'activités et des finances et du nom des adhérents.

#### 5) RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES À COMPTER DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX

La loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 a introduit par l'article L5211-6-1 CGCT des règles précises de répartition des sièges des délégués communautaires dans les communautés de communes. Pour la Communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze, les simulations faites en vertu de cette réforme visant à assurer une représentativité plus conforme au poids de la population des communes révèlent la nécessité d'une représentation d'au moins 19 conseillers, alors que le conseil est actuellement composé de 18 conseillers.

Il revient aux communes membres de délibérer avant le 30 juin 2013 sur la répartition proposée.

Le Conseil communautaire du Pays de la Haute-Vezouze PROPOSE le nombre et la répartition des sièges comme suit :

- Cirey-sur-Vezouze : 6 sièges
- Val-et-Châtillon : 3 sièges
- Bertrambois : 2 sièges
- Parux : 2 sièges
- Petitmont : 2 sièges
- Saint-Sauveur : 2 sièges
- Tanconville : 2 sièges

Soit un total de 19 conseillers communautaires.

Et demande aux communes membres, conformément à l'article L5211-6-1 CGCT, de délibérer sur cette proposition de répartition avant le 30 juin 2013.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve l'augmentation du nombre total de sièges à 19, mais, avant de délibérer sur la répartition, souhaite avoir de plus amples informations légales afin de savoir s'il est possible de déterminer une meilleure proportionnalité entre le nombre d'habitants et le nombre de sièges.

## 6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- En début de séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de madame Edith MADEO, adjoint au maire de Cirey-sur-Vezouze, et de monsieur Lucien ANDREUX, maire de Bertrambrois.
- Le procès-verbal de la séance du 22 février 2013 est approuvé.
- Le Conseil accepte que le repos compensateur des heures supplémentaires des dimanches d'astreinte soit majoré par analogie aux taux de rémunération des heures supplémentaires pour les employés techniques.
- La commission des travaux se réunira prochainement pour étudier les mises aux normes d'accessibilité à réaliser pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Des groupes seront formés pour travailler sur le mobilier à vendre et sur le tri des décorations de Noël qui ont été gratuitement récupérées par le biais de la communauté de communes.
- Le CCAS a organisé en février un goûter musical pour les aînés du village. Il est envisagé de rendre visite aux personnes isolées.
- Le nouveau propriétaire de la maison sise 2 rue de la Traverse souhaite entretenir ou acquérir une partie du domaine public situé devant chez lui. Une convention d'occupation et d'entretien sera établie, après visite de la commission « cadre de vie ».
- Le concours des maisons fleuries est reconduit cette année en élargissant à d'autres thèmes (tas de bois valorisés, objets du patrimoine alliés aux fleurs...).
- L'ACCA de Val-et-Châtillon souhaite louer un espace au bord du chemin d'Achiffet si les démarches actuelles auprès de particuliers n'aboutissent pas.
- Eclairage public : un conseiller signale que les heures de coupure sont décalées depuis le changement horaire. La demande d'un habitant souhaitant que le lampadaire devant chez lui soit déconnecté ou éteint dès 22 heures est rejetée.
- La personne intéressée par l'acquisition des anciennes écoles est contrainte de modifier son projet ce qui explique le retard dans l'opération de vente.
- Le document de l'ARS sur la qualité de l'eau du robinet en Lorraine est présenté.
- Dans le cadre de « Festiv'agité en Haute-Vezouze », une soirée musicale aura lieu samedi 4 mai 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon, avec la participation de l'Ecole de musique de Blâmont et de la compagnie des fées du Logis.  
Des dépliants seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres par les conseillers.
- La communauté de communes prévoit de réaliser l'aire de camping-cars cet été. Elle comprendra d'abord quatre places normales et une grande place. Une possibilité d'extension est prévue.
- Un courrier sera adressé aux habitants qui garent leur camion poids-lourd à proximité de chez eux au lieu d'utiliser le parking de la zone artisanale.

Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE